

Affaire suivie par :
Jason TOUILLIER et Corinne CAMPILLE

 pref-elections@aude.gouv.fr

Carcassonne, le 26 septembre 2024

AVIS AUX ÉLECTEURS

ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE 2025

Du 1^{er} au 15 octobre 2024, les listes électorales provisoires des électeurs individuels pour les élections de la Chambre d'Agriculture seront affichées en mairie.

Toute personne non inscrite sur la liste et estimant qu'elle répond aux conditions pour y figurer peut demander son inscription à la commission départementale des listes électorales (CELE) présidée par le préfet.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes de la chambre d'agriculture de l'Aude peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces inscriptions doivent être transmises au président de la CELE **par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 16 octobre 2024 :**

- soit en adressant une demande d'inscription ou de modification avec les pièces justificatives par lettre recommandée avec accusé de réception au secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales : Chambre d'agriculture de l'Aude / Service Élections - ZA de Sautès - 22 rue de l'Industrie – 11800 Trèbes.

- soit en remettant votre demande au maire de votre commune qui la transmettra à la préfecture avec les pièces justificatives nécessaires.

Contacts utiles pour toute question :

→ la Chambre d'agriculture de l'Aude au **04.68.11.79.79**

→ le bureau des élections de la préfecture au **04.68.10.27.50** ou **04.68.10.27.41**